

## Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 30 mai 2018 à Vineuil GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

### Etaient présents :

#### Collège public (4 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian MARY	
Patricia HANNON	Francis GUILLOT
Astrid LONQUEU	Jean-François MEZILLE
Michel CONTOUR	François BREUZIN

#### Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul BOIRON	
Stéphane BURET	
	Marie WACQUEZ
Marie-Hélène MILLET	Annette DOIRE
Daniel BESNARD	Emeline FAY
Maryline THUAULT	Fla FLAMERMONT
Sébastien GRESSE	

**Autres personnes présentes :** Audrey ROUSSELET (Conseil Régional), Alexandra CHERIFI (DDT), Xavier LAURIERE (Pays des Châteaux), Christine DESBOIS-VANNIER (CMA), Catherine LONQUEU (CC Beauce Val de Loire) et Charline URVOY.

**Etaient excusés :** Henri BURNAHM, Eliane GENUIT, Yves GEORGE, Jean-Jacques MOREAU, Pascal GERMOND, Lolita VOISIN, Bruno MARMIROLI, Laurent CHERRIER, Philippe BEAUJOUAN, Marie DUBOIS, Charles FOURNIER, Marc GRICOURT, Christophe DEGRUELLE et Kathleen DREUX.

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de 11 membres votants dont 4 du collège public et 7 du collège privé.

### Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation. Après une présentation de la consommation de la maquette du GAL, 7 projets seront présentés et soumis au vote, pour accord de principe.

### Consommation de la maquette FEADER

Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, présente un état de la consommation de la maquette. A ce jour, 23 dossiers ont été validés par le comité de programmation parmi lesquels 16 sont actuellement conventionnés et 4 payés. 568 792 € de FEADER ont ainsi été réservés soit 44% de la maquette, montant porté à **683 764 €** soit **53 % de la maquette** si les dossiers présentés ce soir sont validés.

Il est rappelé au comité que les dossiers sont soumis à validation **pour « accord de principe »** lorsque, faute d'être complets, ils n'ont pas encore été instruits par les services de la DDT. L'accord de principe permet au maître d'ouvrage de démarrer son projet en attendant de réunir les pièces manquantes (décision des autres financeurs publics, justificatifs des dépenses prévisionnelles...)

Après bientôt 3 ans de programmation, se pose la question de **l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER sur le territoire** : quels projets accompagnés ? Sur quelles thématiques ? Répondent-ils à la stratégie locale de développement ? Quelles sont les voies d'amélioration ? Autant de questions auxquelles doit pouvoir répondre cette évaluation. Les membres du comité sont invités, s'ils le souhaitent, à s'inscrire pour participer à un groupe de travail dédié en septembre 2018 (date à définir). N'hésitez pas à contacter l'équipe du GAL si vous êtes intéressés pour prendre part à la démarche.

## A l'agenda

- **Judi 5 juillet 2018** (9h-11h) : Groupe technique sur la thématique du tourisme
- **Septembre 2018** : Groupe de travail sur l'évaluation à mi-parcours
- **Fin septembre 2018** : Comité de programmation

## Présentation de dossiers de demande de subvention

Deux groupes techniques ont eu lieu le 28 mars et le 14 avril, pendant lesquels 8 projets ont été présentés. Un seul ne sera pas présenté en comité de programmation. Il s'agit d'un projet de mise en place d'un bac sur la Loire entre les communes de Rilly et Veuves, sur lequel les fonds LEADER ne seront finalement pas sollicités. Les 7 autres sont présentés ce soir pour accord de principe.

### Mise en place d'un Conservatoire de l'abeille noire de Sologne à Chambord

Cécile MACE, chargée de mission à l'Union pour les Ressources Génétiques de Centre Val de Loire (URGC), présente le projet. Celui-ci consiste à **mettre en place un Conservatoire de l'abeille noire de Sologne sur le Domaine de Chambord**. Délaissée par les apiculteurs professionnels au profit d'espèces importées, l'abeille noire est pourtant plus résistante car mieux adaptée au milieu. L'objectif du projet est de préserver cette espèce en isolant les souches sur un site de conservation.

Le projet est prévu en plusieurs phases :

- 1- **L'identification des souches** (analyse génétique et séquençage)
- 2- Le **regroupement des souches** dans 150 ruchettes
- 3- **Le suivi et l'entretien** du rucher de conservation
- 4- La **diffusion de la génétique** par l'intermédiaire d'une station de fécondation dans la forêt de Boulogne
- 5- La **sensibilisation / communication** autour de l'Abeille noire : auprès des apiculteurs (formations en partenariat avec le Syndicat apicole et le Groupement de Défense Sanitaire) et auprès du grand public (ruches vitrines sur le trajet des balades à Chambord, site internet, supports pédagogiques)

Une **subvention de 30 000 €** de FEADER est sollicitée, en complément de financements régionaux (CRST).

Les échanges ont porté sur les points suivants :

- Le choix du Domaine de Chambord est particulièrement adapté car il n'y a pas d'autres apiculteurs à proximité ce qui permet d'éviter les risques de métissage
- Sur l'équipe de bénévoles du Conservatoire : 3 personnes – 1 apiculteur professionnel et 2 amateurs – sont particulièrement investies sur le projet ; d'autres bénévoles pourront être mobilisés ponctuellement
- Sur le contenu de la prestation pour l'entretien et le suivi des ruches : un apiculteur en cours d'installation, déjà investi dans le Conservatoire, sera chargé de ce travail de planification et de gestion (contrôle sanitaire, gestion des plannings, déplacements des ruches, etc...)
- Sur les financements privés annoncés : pour le moment, rien n'est encore acté mais l'association compte faire appel à des fondations et mécènes
- Cécile Macé confirme que les essaims s'achètent. Le coût présenté dans le budget se base sur le tarif « classique » de l'abeille noire
- Déjà traitée en groupe technique, la question du frelon asiatique est à nouveau posée. Michel CONTOUR rappelle la volonté d'Agglopolys d'étendre son dispositif de lutte contre le frelon asiatique sur les intercommunalités voisines
- Sur l'opportunité de structurer une filière locale par la vente de miel labellisé : l'association n'exclut pas, dans une phase 2, de lancer un produit différencié sous marque territoriale

Le projet a obtenu le 28 mars un avis favorable du groupe technique et une note de 20/24. Le comité de programmation salue cette démarche exemplaire de sauvegarde d'un patrimoine menacé. Il vote, **à l'unanimité et pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 30 000 € au projet.**

### **Le Comice agricole d'Agglopolys à Candé-sur-Beuvron**

Nathalie STINAT-HERON rappelle le fonctionnement et les objectifs du Comice agricole organisé par l'Agglomération de Blois du 15 au 17 juin à Candé sur Beuvron. Le Comice, dont le fil rouge cette année sera le lien ville-campagne, se veut une vitrine des actions menées sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation.

Une aide de 10 000 € est sollicitée auprès des fonds LEADER. Il s'agit du plafond d'aide pour les projets d'événementiel. La demande de subvention porte plus précisément sur **l'organisation d'une journée dédiée aux scolaires**, le vendredi 15 juin. Plus de 900 enfants sont attendus autour de 25 ateliers pédagogiques ciblés sur le secteur agricole.

Les samedi et dimanche sont notamment prévus : des tables rondes ouvertes à tous, une performance de graffs sur ballots, une transhumance, un concours de labours...

Le programme du weekend est distribué aux membres du Comité.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- sur la sélection des 41 classes participant au Comice scolaire : Nathalie STINAT-HERON précise que toutes les écoles ont été sollicitées par l'intermédiaire de l'inspection académique. Un nombre suffisant de réponses a été obtenu, la question ne s'est donc pas posée de limiter le nombre de classes y participant. 7% des élèves viennent de Blois. Le comité souligne l'intérêt de réaliser une carte avec la provenance des scolaires.
- il est rappelé que seuls le transport et les frais de restauration restent à la charge des écoles
- sur la communication : les brochures et programmes ont été distribués toutes boîtes à l'échelle de l'Agglomération ; des affiches ont été installées dans les abribus de tout le département

Les représentants d'Agglopolys quittent la salle. Le projet a obtenu le 14 avril un avis favorable du groupe technique et une note de 23/24. Reconnaisant la volonté de l'Agglomération de moderniser le Comice grâce à une communication originale et à l'organisation d'une journée dédiée aux scolaires, le comité de programmation vote, **à l'unanimité et pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 10 000 € au projet.**

### **Création et animation d'ateliers pédagogiques pour le Comice agricole, par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher**

Fabrice GINALHAC, Responsable du pôle Développement territorial à la Chambre d'agriculture, présente le projet. Celui-ci s'articule autour de 4 temps forts :

- des visites pré-comice sur 3 exploitations agricoles
- une conférence débat sur les circuits courts et l'économie circulaire
- 3 pôles à destination du grand public
- **5 ateliers pédagogiques scolaires**, sur lesquels est sollicitée la subvention LEADER. Ces ateliers, qui permettront à la Chambre d'agriculture de développer de nouvelles compétences, auront trait aux thématiques suivantes : l'AOC Selles-sur-Cher ; l'œuf et la poule ; la forêt ; l'eau en agriculture et les produits de saison.

Fabrice GINALHAC conclut en rappelant l'adéquation du projet avec les grands axes du programme LEADER :

- le rayonnement, grâce à un événement emblématique à l'échelle départementale
- la mise en réseau, le Comice permettant de générer de nouvelles synergies de travail
- la pérennité, les outils créés pour le Comice scolaire seront réutilisés pour le Comice dominical

- l'originalité, puisqu'il s'agit d'un nouvel axe de développement pour la Chambre
- le lien ville – campagne, fil rouge du Comice agricole cette année

**Une subvention de 8 900 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER.

Les échanges ont permis de préciser les points suivants :

- parmi les 25 ateliers organisés par Agglopolys, 5 seront animés par la Chambre d'agriculture. C'est bien sur la préparation et l'animation de ces ateliers que la Chambre sollicite les fonds LEADER
- la SDA (Société Départementale d'Agriculture) est la structure en charge de l'organisation des Comices

Les représentants de la Chambre d'agriculture quittent la salle. Le projet a obtenu le 14 avril un avis favorable du groupe technique et une note de 18/24. Le comité de programmation vote, **à l'unanimité et pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 8 900 € au projet.**

### **Création d'une A.M.A.C sur le territoire Beauce Val de Loire, par la Compagnie Jean et Faustin**

Juliette MANTRAND, Directrice artistique de la Compagnie Jean et Faustin, présente ce projet qui consiste à **créer une AMAC - Association en Mouvement vers des Alternatives Culturelles**. Constatant l'existence d'une programmation culturelle inégale sur le territoire Beauce Val de Loire, la Compagnie souhaite proposer des paniers culturels (4 paniers culturels / an) sur le modèle des AMAP dans le secteur agricole.

L'objectif est de **fédérer des habitants autour d'une offre diversifiée**, et de les impliquer en tant que consommateurs mais aussi acteurs du projet. 4 commissions seront créées afin d'assurer le fonctionnement de l'AMAC : programmation, organisation, communication, administration. Une permanence se tiendra chaque mois à la grange de Jean et Faustin (Suèvres) et des ateliers seront organisés dans les écoles, les structures sociales et les réseaux de producteurs.

**Une subvention de 30 000 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER, pour un budget total de 157 001.90 € sur 3 ans. Une subvention Cap Asso a déjà été obtenue pour financer le poste de coordinatrice prévue dans le projet. Le dispositif A vos ID a également été sollicité.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- les paniers culturels proposés ne sont-ils pas trop ouverts ? Comment parvenir à toucher un public non averti ? Juliette MANTRAND précise que des thématiques seront choisies pour chaque panier (un panier des enfants est envisagé). La compagnie sera force de proposition pour identifier les thématiques mais souhaite laisser le choix aux habitants dans une démarche citoyenne.
- et pour les publics défavorisés ? Rien n'est arrêté mais il sera possible de n'acheter que certains éléments du panier. Un tarif préférentiel pourra être proposé pour les enfants ou les minimas sociaux.
- sur le type d'événements proposés dans le panier : la Compagnie effectuera un travail de maillage et de mise en réseau. Les spectacles et animations pourront être proposés chez l'habitant ou dans des lieux insolites et pas forcément par des artistes professionnels.

Le groupe technique du 16 avril avait émis un avis favorable avec une note de 20/24. Le comité de programmation trouve intéressante l'idée de rendre les spectateurs acteurs de la démarche. Un point de vigilance est émis sur la pérennité du projet, au regard de l'importance des fonds publics sur les premières années de lancement. Le comité vote **à l'unanimité, pour accord de principe, une subvention de 30 000 € au projet.**

### **Collecte de biodéchets en milieu urbain pour une valorisation en compost chez un éleveur, par COCYVAL**

Gervais LEGRAS présente son **projet de collecte, à vélo électrique, des biodéchets sur Blois, pour les valoriser en compost chez un éleveur de Fossé**. L'objectif est de mettre en relation les producteurs de

biodéchets avec ceux qui ont un intérêt à les revaloriser, dans une logique d'**économie circulaire**. A ce jour peu valorisés, les biodéchets représentent un gisement important. Le projet permettra également de réduire les rotations des camions de collecte en centre-ville et de **sensibiliser les établissements collectés aux bonnes pratiques** grâce à un accompagnement personnalisé et adapté à leur mode de fonctionnement.

Gervais LEGRAS envisage de créer son entreprise sous le nom de COCYVAL. Une subvention de 5 680.50 € est sollicitée auprès des fonds LEADER.

Les points suivants ont été abordés :

- Gervais LEGRAS envisage deux modes de rémunération : l'une sur la base du tonnage récupéré et économisé à Agglopolys (estimation à 140 € HT/tonne) ; l'autre dans le cadre d'une prestation de service sur les marchés de Blois du mercredi et du dimanche (management des flux). Agglopolys a validé sur le principe une indemnisation de M. LEGRAS uniquement sur son tonnage collecté.
- Des établissements déjà contactés ? Gervais LEGRAS précise qu'il a déjà rencontré un certain nombre d'établissements producteurs de biodéchets (primeurs, établissements scolaires, restaurants administratifs...), qui sont prêts à se lancer dans la démarche
- Comment s'assurer qu'il n'y a que des biodéchets dans ce qui sera collecté ? Il s'agit de travailler avec les établissements sur le tri des déchets. COCYVAL sera accompagné sur ce volet par le CDPNE et Val-Eco.
- Sur l'utilisation du compost par la collectivité : attention à bien faire la distinction entre déchets verts et déchets alimentaires. Ici il s'agit d'une collecte à la source auprès des producteurs de déchets alimentaires.
- Christian MARY, Président de Val-Eco, précise qu'il a été proposé au bureau des vice-présidents de Val-Eco d'accorder au projet une subvention de 1 500 €. Cette subvention permettrait de débloquer les fonds européens. S'il demeure certaines inconnues sur le conventionnement avec Agglopolys et autres points de gestion, il s'agit d'une expérience audacieuse à faible coût qui mérite d'être soutenue. Une réunion sera organisée avec le CDPNE pour préciser le rôle de chacun dans le cadre de leurs missions de sensibilisation au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Un point de vigilance est soulevé sur la nécessaire étanchéité de la benne en déchetterie et sur la circulation du tracteur depuis l'exploitation agricole (à éviter aux heures de forte fréquentation).

Sébastien GRESSE s'étonne de la présentation de ce projet en comité de programmation alors que le groupe technique s'était montré réservé et souhaitait revoir une seconde fois M. LEGRAS. Michel CONTOUR précise que M. LEGRAS était dans l'attente urgente d'une garantie afin de pouvoir créer son entreprise et lancer son projet pour la rentrée prochaine. Considérant qu'en l'espace d'1 mois et demi, beaucoup de questions ont trouvé réponses, il a été décidé de présenter le projet en comité de programmation pour accord de principe.

Le groupe technique du 16 avril avait émis plusieurs réserves à l'encontre de ce projet. Une note de 14/24 lui avait été attribuée. Un certain nombre de ces réserves ont aujourd'hui été levées. Le comité reconnaît le caractère innovant et expérimental de ce projet, qui participe à sensibiliser des acteurs éloignés du tri des déchets.

Le comité de programmation vote, **à l'unanimité et pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 5 680.50 € de FEADER.**

### **Visite éducative du colombier du château de Villesavin, par le Château de Villesavin**

Véronique DE SPARRE, propriétaire du Château de Villesavin, présente le projet. Celui-ci consiste à **restaurer et ouvrir à la visite le colombier du Château**. Les travaux de restauration comprennent notamment maçonnerie, faitage, toiture et fixation d'ardoises. Les colombiers ont une histoire riche qu'il s'agit également de faire connaître grâce à différents supports pédagogiques : mobiles pigeons avec matériaux de récupération, bande son, intégration du projet dans des jeux pour enfants... Deux stagiaires travailleront à la conception d'animations.

Il est enfin envisagé de réaliser un **circuit de découverte touristique des colombiers** à l'échelle régionale.

Le projet est financé à 50% par des fonds publics et à 50% par des fonds privés, Une subvention de 15 267 € est sollicitée auprès des fonds LEADER, en complément d'un financement de la DRAC et du Conseil départemental pour la partie restauration.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Annette DOIRE, déléguée départementale à la Fondation du Patrimoine, informe que le Château de Villesavin a été retenu par la fondation Bern dans le cadre du loto du patrimoine lancé cette année par le gouvernement.
- Sur les artistes contactés pour la mise en tourisme du colombier : l'artiste a déjà été rencontré, l'autre contacté. Rien n'est encore acté. Il serait intéressant d'avoir une vraie réalisation artistique dans le colombier.

Le groupe technique du 28 mars avait émis un avis favorable pour ce projet qui avait alors obtenu une note de 19/24. Le comité de programmation réitère son intérêt pour le projet et vote, **à l'unanimité et pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 15 267 €.**

### **Promotion et développement de l'écomobilité, par la Ville de Mer**

Cécile GREFFION excuse Nathalie POMMIER pour son absence et présente le projet. Profitant d'un contexte favorable aux niveaux communal et intercommunal, celui-ci consiste à **favoriser le recours à de nouveaux modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme.**

Le projet comprend 3 volets, à destination de 3 cibles différentes :

- la **création d'un pédibus**, à destination des scolaires
- la **mise en place d'une formation écoconduite** pour les agents de la Ville de Mer et de la CC Beauce Val de Loire
- l'**organisation d'une fête de l'écomobilité**, le 7 juillet 2018, autour de la Halle de Mer. Différentes animations sont prévues dont : la présentation de moyens de déplacement alternatifs à la voiture (trottinette, vélo, VAE), un atelier de réparation et une bourse aux vélos, une conférence sur le thème « Voyager autrement », un simulateur écoconduite, un concours vélo décoré, etc...

Une large communication est prévue autour de ces trois projets (magazine municipal, site internet, flyers, affiches, radio). Une grande partie sera réalisée en interne par le service communication de la collectivité.

Une subvention de 15 125.30 € est sollicitée auprès des fonds LEADER.

Le groupe technique du 14 avril a formulé un avis favorable pour le projet. Une note de 18/24 lui avait été attribuée. Le comité de programmation **vote, à l'unanimité et pour accord de principe, une subvention de 15 125.30 € au projet.**

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**  
Président du GAL Val de Loire -  
Chambord